



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée que :

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest a présenté et adopté un projet de règlement lors de sa séance ordinaire tenue le 7 juillet 2026. L'avis de motion requis par la loi a également été donné à cette occasion.

Ce projet de règlement a pour objet l'adoption d'un règlement relatif au remboursement des dépenses occasionnées par le compte de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest pour les élus et les employés.

L'adoption de ce règlement est prévue lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 4 août 2026, à 19 h, à la mairie située au 270, Route 125, à Saint-Roch-Ouest.

Le projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Roch-Ouest, ce 15^e jour du mois de juillet 2026.

- Original signé -

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière